



crealians
Fédération Française des Métiers de l'Exposition et de l'Événement

LA
CLÉ

LEVENEMENT
l'association des agences de communication événementielle

SYNPASE
SPECTACLE - ÉVÉNEMENT

F
LES TRAITEURS
Organisateurs de Réceptions
DE FRANCE

unimev
UNION FRANÇAISE DES MÉTIERS DE L'ÉVÉNEMENT

UPSE
UNION DES PROFESSIONNELS
SOLIDAIRES
DE L'ÉVÉNEMENTIEL



FREE
LANCES
DE L'ÉVÉNEMENTIEL

O.P.R.E
Association

La filière événementielle prend acte avec satisfaction des dernières annonces de Bruno Le Maire concernant le soutien à l'ensemble de nos entreprises

Au lendemain de l'annonce de notre journée de mobilisation nationale prévue le 2 février, Jean Castex et Bruno Le Maire, lors de la conférence de presse du 14 janvier, ont détaillé les évolutions des dispositifs de soutien aux acteurs particulièrement frappés par les impacts de la crise sanitaire.

Nous pouvons nous féliciter de constater que le travail collectif de fond initié depuis le début de cette crise, ainsi que nos échanges hebdomadaires avec les cabinets ministériels, ont porté leur fruit, en plaçant nos enjeux au cœur des préoccupations gouvernementales et en permettant l'amélioration significative des mesures de soutien aux acteurs de la filière.

Ainsi, nombre de nos demandes ont été entendues :

- La prolongation, tant que nécessaire, du fonds de solidarité rénové (plafonné à 200 000 €) et son extension aux entreprises relevant de la liste S1bis avec condition de perte de chiffre d'affaires
- La poursuite des exonérations de charges
- Le report de droit d'un an supplémentaire du remboursement des PGE
- La prolongation du report des échéances d'emprunts
- La possibilité d'étalement des amortissements comptables des matériels sous-utilisés du fait de la crise
- La mise en place d'un dispositif de prise en charge des charges fixes pour les grandes entreprises
- La mise en place rapide de prêts participatifs préservant les fonds propres des entreprises

Reste bien sûr la question de l'indemnisation de l'activité partielle, insatisfaisante telle qu'annoncée le 13 janvier par la Ministre du travail, et sur laquelle nous allons continuer d'agir.

Nos organisations alertent également sur la situation concrète difficile de nombreux professionnels de la filière, qu'ils soient freelances, intermittents de la restauration, de l'événementiel et du spectacle, tous essentiels demain à la reprise de nos activités.

Les décisions gouvernementales nous amènent donc à suspendre la mobilisation nationale prévue le 2 février, dont le dispositif ambitieux était déjà bien ficelé, afin d'éviter de dépenser de l'énergie et des moyens importants à contretemps et sans impact, tout en nous laissant la possibilité de pouvoir réactiver la mobilisation très rapidement si l'évolution de la situation l'exigeait.

Comptez tous, dans cette attente, sur notre pleine mobilisation et notre vigilance s'agissant des textes qui viendront préciser ces mesures, et pour continuer à porter haut la voix de notre belle filière dans les semaines à venir.

Notre objectif est toujours le même : sauvegarder nos entreprises, nos emplois et nos compétences, pour pouvoir prendre toute notre place demain dans la relance économique et sociale de notre pays.